

# Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général relatif à l'utilisation du collège Daniel-Jeanrichard à Fleurier par le cercle scolaire du Val-de-Travers

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil général,

Les débats relatifs aux filières postobligatoires au Val-de-Travers ont été nombreux et parfois animés depuis plusieurs décennies. Après de nombreuses réflexions, analyse de l'historique, de son parc immobilier et surtout de l'organisation des classes de son cercle scolaire, le Conseil communal est arrivé à la conclusion qu'il doit reprendre l'utilisation de son bâtiment sis à l'Avenue Daniel-Jeanrichard, occupé aujourd'hui par l'antenne du lycée Jean-Piaget, pour lui permettre le regroupement sur un seul site de son demi-cycle 7/8 qui est aujourd'hui distribué sur trois collèges dans deux villages différents et ne permet pas d'exploiter suffisamment de synergies entre les enseignants, d'organiser ce demi-cycle d'une manière propice à l'inclusion scolaire et dans une optique demandée par les autorités cantonales depuis 2013.

Le Conseil communal informe donc votre Autorité, avant d'entreprendre les analyses et réflexions nécessaires à une rénovation éventuelle du bâtiment, dans le but d'y installer des classes de son cercle scolaire.

## 1. Historique

Fondée en 1895, l'Ecole normale de Fleurier est devenue Gymnase pédagogique en 1949, puis Gymnase du Val-de-Travers en 1975. En 1991, le Conseil d'Etat envisage une première fois de fermer cette école. Le 17 novembre 1992, le Grand Conseil accepte, par 71 voix contre 12, la loi portant révision de la loi cantonale sur l'enseignement secondaire supérieur impliquant, entre autres, la fermeture du Gymnase du Val-de-Travers. Suite à un référendum, les 6 et 7 mars 1993, 70.4% des électeurs et toutes les communes refusent cette loi (32'133 non, 13'510 oui).

Quatre ans plus tard, en 1997, le Grand Conseil accepte un décret concernant la réorganisation de l'enseignement secondaire supérieur; le Vallon conserve une filière gymnasiale au sein du Lycée Denis-de-Rougemont. C'est ainsi en 1998 que le département en charge de l'instruction publique décide d'ouvrir des classes de maturité gymnasiale à Fleurier avec une antenne du Lycée Denis-de-Rougemont installée dans le bâtiment sis à l'avenue Daniel-Jeanrichard à Fleurier, propriété de la Commune de Val-de-Travers.

Le 10 mai 2000, le Conseil d'Etat approuve le programme de développement régional du Val-de-Travers, qui consacre un chapitre au maintien du Lycée du Val-de-Travers, mais 3 années plus tard, en 2003, il propose une deuxième fois de fermer cette école pour des raisons purement financières. S'en suivirent le dépôt de plusieurs motions populaires des communes du Val-de-Travers demandant par voix d'initiatives communales le maintien de cette antenne avec les arguments suivants<sup>1</sup> :

- *L'économie réalisée par le canton serait dérisoire en regard tant du déficit cantonal que de l'importance que l'antenne du lycée revêt pour notre région. L'économie serait de l'ordre de 5'000 francs par élève. Le montant total pourrait osciller entre 200'000 et 800'000 francs, selon la capacité d'intégration des élèves du Vallon dans les lycées de Neuchâtel. Il sera vraisemblablement moindre. Immanquablement, le canton devra octroyer des bourses.*

<sup>1</sup> Tirés de l'initiative communale de la Commune de Travers du 18 juin 2003 ([lien](#))

- *Que penser de l'insignifiance de l'économie réalisée en regard des efforts financiers supplémentaires qui seront demandés aux parents du Val-de-Travers pour permettre à leurs enfants de suivre le lycée à Neuchâtel (train, repas, voire chambre pour les élèves du Haut Vallon)? Les 200'000 francs économisés par le canton équivaudront à peu de choses près aux frais supplémentaires supportés par les parents*
- *Avec cette fermeture, le Val-de-Travers perdrait quelques emplois, soit environ l'équivalent d'un poste d'administration et de cinq postes d'enseignants à plein temps. Un peu plus de la moitié des heures d'enseignement dispensées à Fleurier le sont par des habitants du Val-de-Travers. Les postes des enseignants occupés conjointement au Lycée et au Collège du Val-de-Travers (CVT) seront-ils remis en question? Cette situation ne risque-t-elle pas d'engendrer de nouvelles charges pour le CVT, par conséquent pour les communes?*

La motion a été classée le 2 décembre 2003, devenue sans objet suite au refus par le Grand Conseil du décret portant modification du décret concernant la réorganisation de l'enseignement secondaire supérieur.

Un troisième épisode troublait la quiétude de cette filière et fâchait le Conseil communal de Val-de-Travers en mars 2011, alors que le canton, par la voix du Conseiller d'Etat Gnaegi, faute de pouvoir rassembler suffisamment d'inscriptions pour sa filière fleurisane, décidait de renoncer à ouvrir une classe de 1<sup>e</sup> année à Fleurier. Avec l'aide d'un comité de sauvegarde et d'un fort mouvement citoyen, la filière était sauvée in extremis, mais avec l'introduction du nouveau plan de formation fédéral, la constitution des classes devenait de plus en plus difficile année après année, compte tenu du choix d'options à disposition des étudiants. De nombreux déplacements entre Fleurier et Neuchâtel devenaient également problématiques et causèrent une baisse sensible du nombre d'inscriptions à cette antenne de Fleurier.

Fort de ce constat, le Conseil communal de Val-de-Travers et le Département de l'éducation et de la famille avaient ensuite fait le choix, en décembre 2014, d'annoncer le retrait des classes du DDR de Fleurier, les remplaçant par une nouvelle filière postobligatoire de formation générale du Lycée Jean-Piaget. Les étudiants choisissant d'accomplir une école de culture générale pouvaient ainsi opter dès la 2<sup>e</sup> année pour une orientation pédagogie et poursuivre leur cursus vers la maturité spécialisée. Ce titre permet aux titulaires d'accéder directement à une haute école pédagogique (HEP) pour enseigner ensuite à l'école obligatoire aux cycles 1 et 2 ou d'entrer dans une formation HES d'éducatrice ou d'éducateur. Ce nouveau cursus a donc été installé à Fleurier, dans le bâtiment Daniel-Jeanrichard, et c'est à la rentrée d'août 2016 que les premiers étudiants se sont mis à se déplacer à Fleurier pour y suivre leurs cours.

## **2. Contexte actuel**

La filière de Fleurier propose aujourd'hui encore un mode de formation particulier, puisque l'enseignement en son sein est intégralement basé sur des moyens numériques depuis sa création, comme tablettes et ordinateurs portables. Cet enseignement moderne, dont la première année de culture générale se passe à Neuchâtel et les trois suivantes à Fleurier, a été pendant de nombreuses années l'atout majeur de cette filière qui malheureusement à ce jour ne compte plus que cinq étudiants issus du Val-de-Travers sur les 45 élèves qui fréquentent le collège Daniel-Jeanrichard. Par ailleurs, aucun des 24 enseignants de cette antenne n'habite au Val-de-Travers. Force est de constater que les arguments énoncés plus haut, repris des initiatives communales de l'époque, ont aujourd'hui perdu de leur pertinence.

## **3. Vision du Conseil communal sur l'organisation scolaire et extrascolaire**

En ligne avec son programme de législature, le Conseil communal travaille sans relâche à optimiser l'organisation de ses classes au Val-de-Travers, dans l'optique de maintenir la vie dans les villages de la commune, mais aussi d'y faire fonctionner une école organisée de manière efficiente, durable et pérenne, tentant aussi bien que possible de s'affranchir des importantes variations d'effectif d'un village à l'autre, tout en évitant de trop accroître des transports scolaires déjà coûteux mais aussi d'utiliser au mieux les infrastructures communales.

Dans cette réflexion tournée vers l'avenir, il est indispensable de considérer aussi l'évolution de notre société qui rend le travail des professionnels de l'enseignement de plus en plus complexe, avec une recrudescence d'enfants à besoins éducatifs particuliers et de parents de plus en plus démunis face aux difficultés de leurs enfants. La conséquence directe pour notre collectivité est une tendance inévitable vers une diminution du nombre d'élèves par classe, principalement dans les classes du cycle 1, là où les apprentissages sont si importants pour un bon départ dans le cursus scolaire, et dans le but également de tendre vers une école aussi inclusive que possible, en laissant les enfants tant que faire se peut dans des classes régulières, en y faisant au besoin intervenir davantage d'enseignants ou professionnels socio-éducatifs pour leur bien.

Dans ce contexte, force est de constater que le village de Couvet annonce son lot de tracas pour les années à venir, avec un effectif certes constant, mais un besoin en nombre de classes qui nous amène aux limites physiques des capacités des bâtiments à notre disposition, compte tenu des évolutions mentionnées ci-haut.

Ceci mis en parallèle avec les nombreux projets de développement urbanistiques à Couvet, qui permettent de croire à une tendance à la hausse des effectifs covassons et mettent en lumière un inéluctable problème de salles de classes dans ce village et un besoin imminent d'anticiper cette pénurie d'espaces disponibles.

En marge des questions liées aux effectifs et aux besoins d'espaces, le Conseil communal porte à votre connaissance, le contenu d'un courrier datant de novembre 2013, par lequel la Cheffe du département de l'éducation et de la famille, Madame Monika Maire-Hefti, informait les cercles scolaires des démarches que ceux-ci étaient priés d'entreprendre pour rendre leur organisation scolaire conforme avec le projet HarmoS.

Ce courrier disait ceci :

*« A terme, un élève du demi-cycle 7/8 devra suivre sa scolarité sur le même site. Lors de nouvelles constructions scolaires, les autorités scolaires veilleront à ce que les classes de ce demi-cycle soient regroupées sur le même site. En effet, le binôme d'enseignants chargé de suivre les élèves de ce demi-cycle pourra ainsi collaborer en bénéficiant de ce facteur de proximité. »*

C'est aussi dans l'optique de répondre à cette injonction du canton, que le Conseil communal présentait à son Conseil général sa vision sur l'organisation scolaire en juin 2018, dans lequel il lui proposait la construction d'une extension au collège de Longereuse, permettant de résoudre la majeure partie des problématiques de l'accueil extrafamilial dans sa commune, mais aussi de rassembler les élèves de 7<sup>e</sup> et de 8<sup>e</sup> années dans le bâtiment Daniel-Jeanrichard et de résoudre la problématique covassonne évoquée ci-avant.

A cet effet, le cahier des charges du projet d'extension de Longereuse incluait la construction d'un espace scolaire autonome intégralement dédié au Lycée Jean-Piaget dans l'enceinte du collège, lui laissant l'autonomie dont il a besoin avec une entrée indépendante ainsi qu'un accès privilégié et rapproché aux salles d'enseignement spéciales du cycle 3, comme la salle de physique, la salle de chimie ou encore la salle de dessin. Le projet choisi par le Conseil communal à l'issue du concours d'architecture, « à Travers les préaux », dans sa version initiale, proposait une annexe au nord du collège, qui devait fournir des locaux neufs et fonctionnels à la direction du Lycée Jean-Piaget pour y installer sa filière, tels qu'elle les avait spécifiés lors de l'élaboration conjointe du cahier des charges et dont elle avait pu vérifier l'efficacité en participant au jury de sélection du concours d'architecture.

La première estimation des coûts du projet de l'architecte Andrea Pelati ayant apporté son lot de surprises, le Conseil communal avait soumis la suppression de cette annexe à votre Autorité, en marge d'une demande de crédit d'étude pour poursuivre le projet en question.

Suite à cette décision de réduction du cadre du projet, le Conseil communal s'est retrouvé sans solution pour la réunification de son demi-cycle 7/8 sur un seul et unique site, et a donc dû imaginer d'autres options.

Après analyse et surtout après plusieurs consultations de la direction du Lycée Jean-Piaget, la seule option viable qui semble se dessiner consiste à la reprise du bâtiment Daniel-Jeanrichard par le cercle scolaire du Val-de-Travers, avec comme conséquence la résiliation du bail à loyer du LJP pour la rentrée d'août 2022. Cela permettrait certes au Conseil communal de reprendre la main sur un bâtiment qui lui appartient dans le but d'y installer ses classes de 7<sup>e</sup> et de 8<sup>e</sup> année, dans le cadre fixé par le canton et les recommandations HarmoS, mais aussi de solutionner la problématique des effectifs et des besoins en salles de classes dans le village de Couvet.

#### **4. Positions de la direction du Lycée Jean Piaget et du Conseil d'Etat**

Même si la direction du LJP, tout comme le Conseil d'Etat, partageaient l'enthousiasme du Conseil communal de Val-de-Travers dans le projet d'une annexe au projet d'extension de Longereuse pour la pérennisation de son antenne à Fleurier, ni l'un ni l'autre ne pouvait prendre l'engagement qu'à long terme cette filière puisse demeurer. Cet élément avait été analysé scrupuleusement, tout particulièrement par le jury du concours d'architecture dans le choix des lauréats. L'avant-projet du gagnant du concours avait pour sa part très bien saisi le fait que ce secteur « lycée » de notre projet d'extension devait être très simplement convertible en une extension du nombre de classes à Longereuse, ce dont notre cercle scolaire aurait quoi qu'il en soit pu bénéficier, avec ou sans la présence du LJP dans ses murs sur le long terme.

Consultés à nouveau après la décision de réduire l'enveloppe du projet d'extension, le Département de l'éducation et de la famille (DEF) et la direction du LJP ont pris acte de ce changement de situation à Val-de-

Travers. Le Conseil communal leur confirmait aussi son souhait de pouvoir, à terme, bénéficier à nouveau de son collège sis à l'avenue Daniel-Jeanrichard, idéalement situé en face du collège B8 (que d'aucuns appellent toujours le « collège P »), pour y installer son demi-cycle 7/8.

Force est de constater que la provenance des élèves s'est plus qu'inversée depuis les débuts de cette antenne à Fleurier, puisque comme indiqué précédemment, seuls cinq élèves sur 45 habitent le Val-de-Travers. Il en va de même pour le corps enseignant, dont aucun membre n'habite dans notre région et qui de surcroît doit souvent se déplacer entre Fleurier et Neuchâtel au cours d'une même journée pour donner ses cours.

Une réflexion a donc été menée pour identifier des solutions alternatives, qui permettraient aussi bien à notre cercle scolaire de centraliser ses 7<sup>e</sup> et ses 8<sup>e</sup> années dans le bâtiment Daniel-Jeanrichard, qu'au LJP de maintenir une antenne au Val-de-Travers. Quelques solutions ont été étudiées, notamment en considérant l'espace VAL ou encore le site Dubied à Couvet pour une éventuelle relocalisation du LJP, mais le simple éloignement des salles spéciales de Longereuse (salle de physique, de chimie ou encore de dessin) a immédiatement rendu ces options inintéressantes pour la direction du LJP, puisqu'elle introduirait de nouveaux déplacements réguliers vers le collège de Longereuse, déplacements qui se font aujourd'hui à pied depuis Daniel-Jeanrichard. Fort de ce constat le DEF s'est dit prêt à rapatrier la filière « pédagogie » à Neuchâtel.

Mais ce n'est pas pour autant que le Conseil d'Etat soit disposé à mettre fin de son propre chef à cette collaboration qui a fait couler beaucoup d'encre et généré son lot d'émotion au sein de notre population depuis des décennies, comme indiqué en introduction.

Le Conseil communal de Val-de-Travers reste toutefois motivé et convaincu du bien-fondé de la démarche, et en informe ce jour votre Autorité pour générer le débat, qui sera en principe suivi, dans l'année à venir, d'une demande de crédit pour la rénovation de ce bâtiment qui en a bien besoin, tout en justifiant la dépense par son besoin de réorganisation du demi-cycle 7/8, impliquant donc la résiliation du bail à loyer du Lycée Jean-Piaget d'ici à la rentrée d'août 2022.

L'Exécutif n'a toutefois pas souhaité faire cavalier seul dans ce dossier, et même s'il comprend la position du Conseil d'Etat de ne pas vouloir être l'instigateur du retrait de sa filière, il a souhaité pouvoir informer votre Autorité que c'est d'entente avec le Conseil d'Etat qu'il a pris cette décision de reprendre son bâtiment, ce que le celui-ci a accepté.

## **5. Analyse de l'organisation scolaire (demi-cycle 7/8)**

D'abord, il est utile de préciser les raisons qui empêchent le Conseil communal de réunifier son demi-cycle 7/8 sans avoir recours au bâtiment Daniel-Jeanrichard. En effet, l'organisation scolaire en vigueur à ce jour ne nous permet pas cette mise en œuvre pour plusieurs raisons :

- Les enseignants des années 7 et 8 sont des semi-généralistes. Dans ce sens, ils ne peuvent pas enseigner toutes les disciplines de ces deux années de scolarité. Nous devons donc composer avec une équipe d'enseignants qui doivent se compléter sur l'ensemble des matières, une tâche qui ne pourrait que se simplifier si l'ensemble de ces classes étaient situées en un seul endroit, ce qui n'est pas le cas en ce moment, vu la localisation de quelques classes de 7<sup>e</sup> dans le collège de Couvet, de deux autres dans le collège primaire de Fleurier, le solde dans le collège B8, là où sont situées toutes nos classes de 8<sup>e</sup>.
- Un enseignant ne peut pas gérer une classe seul, puisqu'un enseignant à 100% travaille 29 périodes par semaine et que le programme des 7<sup>e</sup> et des 8<sup>e</sup> est de 31 périodes.
- Les classes multi-niveaux sont fortement déconseillées en 7/8 et sont pratiquement très difficiles à mettre en œuvre, puisqu'elles nécessiteraient au minimum 1.8 EPT pour fonctionner, compte tenu de toutes les leçons qui ne peuvent pas être données simultanément aux deux degrés, contre 1.07 EPT pour une classe à un seul ordre (31/29).
- Nous n'avons pas suffisamment de salles de classes à Couvet pour y placer encore 2, voire 3 classes de 8<sup>e</sup> en plus des classes actuelles, si d'aventure nous voulions tout de même y installer des classes de 8<sup>e</sup> pour permettre la réunification.

D'autres éléments sont à considérer également :

- L'effectif covasson de l'année scolaire 2021-2022 qui vient de débiter nous a imposé l'ouverture d'une classe 1/2H, pour porter le total à 4 classes anciennement appelées les classes d'école enfantine. Pour trouver une salle à cette 4<sup>e</sup> classe, nous avons dû réaliser une optimisation entre les 2 classes de 6<sup>e</sup> et les 2 classes de 7<sup>e</sup> qui auraient dû exister, en créant une classe inhabituelle de 6/7, rendue possible par les effectifs actuels, et permettant donc l'économie d'une classe, mais cette solution n'est pas pérenne et ne pourra durer qu'une année, démontrant que le collège de Couvet restera toujours dans une situation imposant au cercle scolaire de devoir composer chaque année avec des contraintes qui deviendront insolubles à moins que l'on parvienne à dégager d'autres volumes.

- Le collège primaire de Fleurier est lui-aussi proche de la saturation, à tel point que nous avons dû déplacer les leçons de couture à Longereuse pour permettre l'ouverture d'une classe de 5<sup>e</sup> au début de l'année scolaire précédente.

Le Conseil communal souhaite donc pouvoir exploiter le bâtiment Daniel-Jeanrichard pour son école. Le projet imaginé est de pouvoir y déplacer les 2 classes habituelles de 7<sup>e</sup> de Couvet. Si l'on considérait tout de même la situation de cette année sans l'optimisation discutée ci-avant, les deux classes de 7<sup>e</sup> auraient chacune 14 élèves si elles étaient laissées à Couvet. Leur transfert à Fleurier nous permettrait de réaliser l'économie d'une classe (donc un poste de travail à 1.07 EPT). La situation à la rentrée d'août 2021 aurait donc été de 2 classes à Couvet et 4 classes à Fleurier (2 au B8 et 2 au collège primaire). Il s'agit donc d'un total de 6 classes que nous devrions avoir en 7<sup>e</sup> année.

Si nous rapatrions les élèves de 7<sup>e</sup> de Noiraigue (3) et de Couvet (25) sur Fleurier, nous pourrions réaliser l'économie d'une classe de 7<sup>e</sup> ; même si les effectifs des 5 classes résultantes à Fleurier (21 ou 22 élèves par classe), restent importants, ils sont admissibles et en ligne avec les recommandations cantonales.

Si nous faisons la même analyse pour l'année scolaire 2022-2023, nous constatons que l'effectif de Couvet en 7<sup>e</sup> sera de 45 élèves. En principe, deux classes de 22 et 23 élèves devront être ouvertes, mais nous serons à deux unités de l'ouverture d'une 3<sup>e</sup> classe, ce pour quoi nous n'aurions absolument pas de salle disponible vu l'ouverture de cette classe 1/2H qui devra perdurer. A Fleurier nous aurions besoin de 5 classes pour une volée spécialement grande dans l'ensemble du cercle.

La situation réunifiée à Fleurier serait mise en œuvre avec 7 classes avec des effectifs plus que raisonnables, permettant aussi une certaine fluctuation et donc un potentiel d'accueil de nouveaux élèves, si cela devait se matérialiser. La probabilité de voir l'économie d'une classe se poursuivre sur l'année 2022-23 est donc élevée, ainsi que pour les années suivantes en réunifiant Couvet et Fleurier, plutôt que de maintenir des 7<sup>e</sup> à Couvet avec tous les risques que cela implique en termes de disponibilité de salles de classe et de besoins supplémentaires en personnel.

Il est important de noter aussi qu'à ce jour, les élèves qui fréquentent le collège de Couvet sont bien entendu les Covassons, mais on y trouve toujours quelques Néraouis qui s'y rendent en utilisant un transport avec un minibus de l'entreprise Perrin. Le rapatriement de tous ces élèves de 7<sup>e</sup> vers Fleurier engendrerait une économie non-négligeable sur le transport entre Noiraigue et Couvet, puisque les Néraouis de 7<sup>e</sup> pourraient, comme tous leurs camarades de 7<sup>e</sup> année des autres villages, prendre le train eux aussi plutôt qu'un transport privé.

Sur le long terme, on anticipe le besoin moyen de 12, très exceptionnellement 13 classes pour le demi-cycle 7/8 dans la mesure où il se trouvait sur un seul site. Les deux bâtiments presque juxtaposés dans une zone qui pourra devenir un périmètre scolaire avec de nouvelles règles de circulation à définir, seront totalement à même de rassembler tous ces élèves, libérant ainsi 2 classes dans le collège primaire de Fleurier qui en a bien besoin, résolvant la problématique covassonne comme déjà expliquée plus avant, et permettant la mise en œuvre du demi-cycle 7/8 réunifié avec un concept d'enseignement nouveau et nécessaire dans un souci permanent d'amélioration de la qualité de l'enseignement dans notre cercle scolaire.

Pour en revenir au bâtiment Daniel-Jeanrichard, même si le Conseil communal a intégré sa réfection totale au budget des investissements à solliciter à l'avenir pour 3 millions de francs, la situation de la Commune et nos priorisations pourraient avoir l'effet de repousser ces travaux à des temps meilleurs. Quoi qu'il en soit, des études sont en cours de réalisation, dans le but de présenter à votre Autorité, sous réserve des débats occasionnés par ce rapport d'information, les différentes alternatives qui s'offriront à nous pour mener à bien ce projet. Les différentes options imaginables à ce jour sont les suivantes :

1. Aucune rénovation et prise en charge immédiate des locaux par l'école JJR après le départ du lycée en août 2022
  - Ne résout en rien la problématique d'assainissement de ce bâtiment qui devient plus que nécessaire et même obligatoire en vertu de la nouvelle loi cantonale sur l'énergie, pour autant que le bâtiment reste public
  - Pourrait demander de déplacer des classes dans des containers extérieurs à brève échéance si nous devons tout de même décider d'entretenir ce bâtiment
2. Rénovation globale du bâtiment, notamment son enveloppe pour des questions d'efficacité énergétique, mais également une redistribution éventuelle des espaces intérieurs ;
  - Le bâtiment permettrait de créer des espaces très intéressants pour l'école JJR, notamment dans une réflexion visant à harmoniser les fonctions entre les collèges B8 et Daniel-Jeanrichard

- Les premières visites du bâtiment avec des spécialistes ont mis en évidence la complexité de cette rénovation, à tel point que des analyses approfondies devraient être menées pour nous permettre de juger de la faisabilité, voire de la pertinence d'une rénovation
3. Démolition du bâtiment et reconstruction totale
- Si la pertinence d'une rénovation est mise en doute par les experts au vu des transformations successives que ce bâtiment a subi dans son histoire, il pourrait s'avérer plus intéressant de le démolir et de reconstruire un collège avec un cahier des charges précis et répondant aux besoins actuels de l'école.

En fonction des débats, le Conseil communal consultera potentiellement la CGF sur l'octroi d'un crédit d'étude qui lui permettra, cas échéant, de faire un choix entre ces différentes options.

## 6. Alternatives

Pour permettre à notre Conseil de prendre sa décision, il a également fallu considérer quelles seraient les solutions alternatives à celle qui consiste à reprendre ce bâtiment au profit de l'organisation des classes du cercle scolaire.

On peut imaginer de laisser les élèves plus longtemps dans leurs villages, leur permettant d'y suivre leur scolarité jusqu'à la 8<sup>e</sup> année, mais ceci nous imposerait de constituer des classes multi-niveaux (7/8H), avec les inconvénients déjà expliqués plus haut dans ce rapport et au détriment de la qualité de l'enseignement. De plus, comme déjà vu à Couvet, il n'y aurait tout simplement pas suffisamment de salles disponibles pour mettre en œuvre ce premier scénario alternatif. Il en serait de même à Travers et à Buttes, alors qu'aux Verrières et à Môtiers, une solution pourrait être envisagée avec le collège inutilisé des Bayards et celui de Boveresse qui pourrait prochainement être « rendu » à l'école, avec le projet de création d'une crèche à Couvet. Quoi qu'il en soit des questions d'espaces libres qui à elles seules rendent cette option impossible, il n'en demeure pas moins vrai que la création de classes 7/8 dans les villages n'est absolument pas souhaitée par la direction de notre école, ni recommandée par le service de l'enseignement obligatoire.

On a aussi tenté de considérer d'autres structures dans la commune, comme par exemple espaceVAL. Pouvons-nous installer des salles de classes à espaceVAL ? Même si le bâtiment nous appartient en partie, l'ECAP reste l'utilisateur principal de ses salles de classe et se trouve déjà à l'étroit.

Finalement, une dernière solution serait la construction d'une annexe au collège de Couvet, soit en reliant les deux bâtiments actuels, soit par une autre transformation, qui devrait pouvoir offrir 5 à 10 classes supplémentaires, permettant ainsi un plus grand regroupement des élèves sur deux villages, Couvet et Fleurier, pouvant alors même imaginer que les 5<sup>e</sup> et les 6<sup>e</sup> années pourraient se trouver regroupés, avec une perte d'effectifs dans les villages, ne leur laissant que les élèves du cycle 1, mais avec une meilleure distribution des classes et une optimisation du personnel enseignant avec certainement quelques économies d'échelle, mais également un nouvel important projet d'investissement qui ne paraît pas opportun à ce jour, ni souhaitable d'un point de vue du maintien de la vie dans les villages.

## 7. Impact sur les finances communales

Le bâtiment situé au numéro 4 de l'avenue Daniel-Jeanrichard à Fleurier abrite aujourd'hui les 3 classes de l'option pédagogie du LJP. Cette utilisation engendre une rentrée financière pour notre Commune, puisque le Canton s'acquitte annuellement d'un loyer de 124'000 francs. Il convient toutefois de tenir compte des charges pesant sur ce bâtiment, qui, sur la base des cinq derniers exercices, peuvent être estimées comme suit :

- Salaires de la conciergerie	28'000 francs
- Charges d'exploitation	18'000 francs
- Charges d'intérêts	10'000 francs
- Amortissements	24'000 francs
- <b>Total des charges</b>	<b>80'000 francs</b>

La Commune dégage donc un revenu net de 44'000 francs en moyenne par année.

S'il peut paraître regrettable de se priver de cette rentrée financière, il s'agit toutefois de tenir compte de deux éléments. D'une part, notre responsabilité de propriétaire d'entretenir notre bien, ainsi que l'obligation qui sera la nôtre d'améliorer l'enveloppe du bâtiment en regard de la récente loi cantonale sur l'énergie. Ce revenu annuel ne peut dès lors pas être considéré comme une rentrée nette, mais, en partie du moins, comme la part à une réserve « théorique » d'assainissement.

D'autre part, si le rapatriement de l'ensemble des classes de 7/8 à Fleurier occasionnera des dépenses supplémentaires (env. 15'000 francs d'abonnements de train), il générera aussi des économies par les optimisations générées (un poste de travail en moins, chiffré à 100'000 francs, et la diminution des frais de transport entre Noiraigue et Couvet, pour quelque 15'000 francs). Dès lors, si l'on admet que les charges d'exploitation du bâtiment restent globalement inchangées, l'évolution de la situation serait la suivante :

#### **Pertes/Charges supplémentaires**

- Revenu locatif	124'000.00
- Abonnements train	15'000.00
<b>Total</b>	<b>139'000.00</b>

#### **Gains/Economies**

- Poste de travail	100'000.00
- Ligne Noiraigue-Couvet	15'000.00
<b>Total</b>	<b>115'000.00</b>

**Evolution (perte) 24'000.00**

Sans tenir compte des frais engendrés par la rénovation, l'opération représentera donc un coût pour la commune. Il est toutefois nécessaire de souligner que cet assainissement sera de toute manière inévitable et que la seule alternative sérieusement envisageable à un regroupement des élèves de 7/8 sur un même site, soit celui de Couvet, représenterait des coûts plus conséquents encore.

Le Conseil communal estime dès lors que, en regard de la situation actuelle et en tenant compte du cadre légal en matière énergétique, l'option d'un « rapatriement » du bâtiment dans le giron communal se justifie pleinement.

## **8. Conclusion**

Le Conseil communal est convaincu que cette proposition de centralisation et d'utilisation efficiente de nos bâtiments scolaires n'aurait que des avantages pour l'organisation du cercle scolaire. Elle permettrait de désengorger significativement le collège de Couvet ainsi que le collège primaire de Fleurier. Elle permettrait d'enfin pouvoir mettre en œuvre les mesures demandées par le canton depuis 2013, comme l'ont déjà fait la majorité des autres cercles scolaires, elle offrirait une meilleure prise en charge pour les élèves à l'orée du cycle 3, s'alignerait avec l'évolution de la formation HEP pour les semi-généralistes qui doivent être mobiles entre les classes et plus performants dans une branche. Elle permettrait un travail en équipe pédagogique avec suivi des élèves sur 2 ans, permettant d'avoir plusieurs regards sur le travail des élèves. Elle permettrait le lissage des effectifs entre Fleurier et Couvet avec à la clé l'économie d'un poste de travail. Elle permettrait la mise en place de projets communs entre ces élèves de 2 degrés très liés, tels que tournois, sorties, etc. Elle permettrait d'unifier l'équipe pédagogique et favoriserait une collaboration accrue. Elle faciliterait la poursuite du projet PRIMA après la 6<sup>e</sup> année, puisque c'est l'année où les filières actuelles devraient se retrouver, entre Travers-Noiraigue, Môtiers-Boveresse et La Côte-aux-Fées. Le fait d'avoir l'ensemble des classes de 7<sup>e</sup> puis de 8<sup>e</sup> sur un même lieu permettrait de mettre en œuvre PRIMA d'une façon bien plus appropriée que dans la situation actuelle.

La solution proposée entraînera certes la perte d'une filière du postobligatoire au Val-de-Travers, mais compte tenu du nombre extrêmement faible, respectivement nul de nos concitoyens qui y étudient ou qui y travaillent, le Conseil communal est d'avis que cette décision fait sens et que l'intérêt prépondérant qu'il confère à notre cercle scolaire le justifie pleinement, tout en privilégiant l'entretien et l'utilisation de bâtiments existants plutôt que d'avoir recours à un nouveau projet de construction de taille que notre Commune se devrait de mettre en compétition avec d'autres investissements sur une liste bien fournie et sur laquelle de nombreux choix devront être faits.

Vous remerciant de votre attention, nous vous prions de croire, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil général, à l'expression de notre plus haute considération.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL  
LE PRÉSIDENT : LE CHANCELIER :

Benoît Simon-Vermot

Christian Reber